

Le dossier du jour

La chasse aux épaves

Près de deux ans après son échouement, l'*Ipsum* va être enlevé du rivage tropézien. Mais quelque 180 épaves sont recensées sur l'ensemble du littoral méditerranéen français

Ce n'est ni le plus grand, ni le plus luxueux yacht aperçu dans les eaux de Saint-Tropez. Mais avec ses 30 mètres de long, l'*Ipsum* en impose quand même. Ou plutôt, en imposait. Car depuis près de deux ans maintenant, le bateau est échoué, telle une grosse baleine blanche, à l'entrée de la cité du Bailli.

Dans la nuit du 4 au 5 mai 2019, sous l'effet d'un violent coup de mistral, l'*Ipsum*, alors au mouillage à proximité du port, fut en effet drossé à la côte, quasiment sous les baies vitrées du restaurant Les Viviers du Pilon. Triste spectacle pour une commune très attachée à son image glamour.

Mais après 22 mois d'attente, période pendant laquelle le yacht a été entièrement pillé, cette « verrue » est sur le point de disparaître du paysage tropézien. Mardi matin, le chantier de démantèlement de l'*Ipsum* a enfin débuté. Pour le plus grand soulagement de Sylvie Siri, la maire de la commune. « *Tout au long de ces deux années, on a été très souvent interpellés par nos administrés sur le sort de ce yacht échoué. On est donc très heureux de se débarrasser enfin de cette épave* », glisse l'élue.

L'*Ipsum* aura disparu le 19 mars

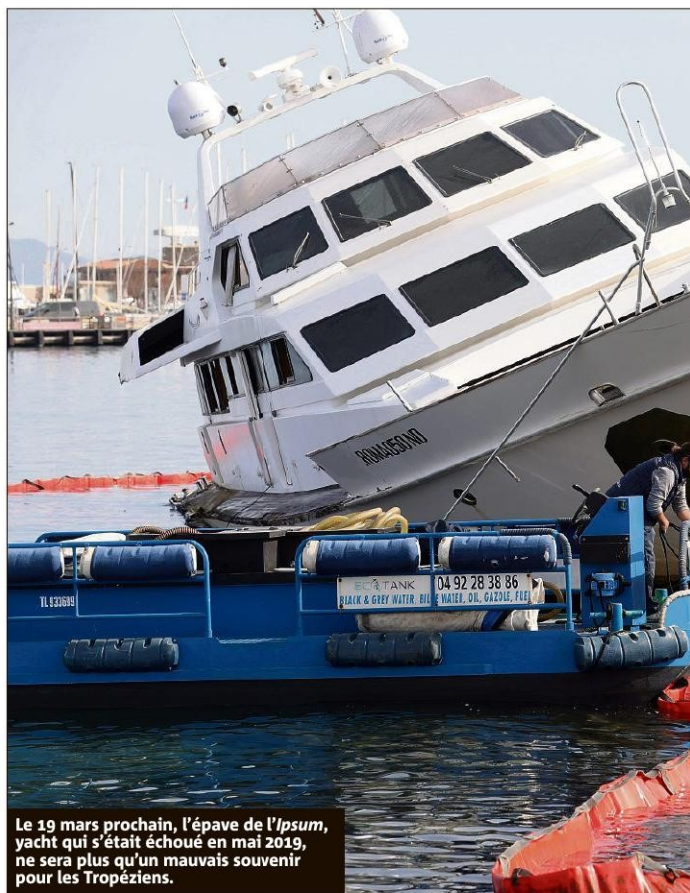
« Pas facile, car la déconstruction se fait à flot », pour reprendre les mots de Gérard Bertaina, le patron de Géotrade, la société qui a remporté le marché. Le chantier ne devrait pas traîner en longueur. Si la météo est au rendez-vous, l'*Ipsum* se

sera entièrement volatilisé au plus tard le 19 mars prochain ! « *Pour l'heure, on prépare le chantier. La déconstruction du yacht à proprement parler démarrera le 8 mars. Les déchets qui en seront extraits sont estimés à 100 tonnes, dont 80 % de bois et 20 % de déchets industriels banals. Un doute demeure sur la présence ou non d'amiante dans le compartiment moteur* », explique Gérard Bertaina, dont la société a déjà 70 déconstructions de navires à son actif.

Si ce chantier est emblématique de par la taille du bateau, la préfecture maritime de la Méditerranée n'est pas au bout de ses peines. « *Quelque 180 épaves échouées sont actuellement répertoriées sur l'ensemble du littoral méditerranéen français* », affirme le commissaire général Thierry Duchesne, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer. Parmi les communes les plus affectées par ce phénomène : Villefranche-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes, mais aussi Figari et Santa Manza en Corse, ou encore La Seyne-sur-Mer dans la rade de Toulon.

Et avec une flotte de plaisance vieillissante, des bateaux de plus en plus difficiles à vendre, et des propriétaires qui n'ont parfois plus les moyens de les entretenir, le phénomène pourrait encore s'accroître à l'avenir.

Dossier :
P.-L. PAGÈS
plpages@varmatin.com
Photos : Philippe ARNASSAN



Le 19 mars prochain, l'épave de l'*Ipsum*, yacht qui s'était échoué en mai 2019, ne sera plus qu'un mauvais souvenir pour les Tropéziens.



Près de deux ans auront été nécessaires avant de pouvoir s'attaquer à l'épave de l'*Ipsum*. Le temps de prononcer une déchéance de propriété et de trouver les fonds pour financer le chantier.

Échouement de l'*Ipsum* : une si longue attente !

Près de deux ans pour enlever l'épave d'un bateau, pourtant situé à portée de pelleuse !

Eric Lefebvre, directeur adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var, n'a pas attendu que la question lui soit posée pour expliquer un tel délai. « *Nous sommes dans un État de droit. Par conséquent, on n'enlève pas un bateau qui s'échoue comme ça. C'est de la responsabilité du propriétaire, ou de son assurance* », a-t-il déclaré en préambule, avant de détailler le processus juridique engagé par ses services.

Une facture proche des 150 000 euros

« *Deux mises en demeure ont été adressées au propriétaire du yacht Ipsum. La première, dès le 9 mai 2019, au titre de l'urgence. Mais le propriétaire, qui visiblement n'avait pas les moyens, n'a rien fait. Finalement, le préfet maritime a dû prendre une décision de déchéance de propriété* », explique Eric Lefebvre.

L'aspect financier n'est pas à négliger non plus. C'est que le chantier de démantèlement du yacht *Ipsum* a un coût : « *Près de 130 000 euros pour la tranche ferme du marché* », auxquels pourraient s'ajouter 15 000 euros si l'on découvre des déchets amiantés à bord.

Et le directeur adjoint de la DDTM n'en fait pas mystère : « *On n'avait pas les sous. Le financement n'a été trouvé qu'en mars 2020 après l'intervention de la députée varoise Sereine Mauborgne* ».

C'est d'ailleurs encore pour une question d'argent que le premier appel d'offres est resté infructueux. « *Les entreprises qui y avaient répondu étaient trop chères. Il a donc fallu relancer un marché, attribué cette fois à la société Géotrade* », confie le numéro 2 de la DDTM.

Si on ajoute à cela les contraintes sanitaires liées à la Covid-19 et la période estivale où il est difficile d'intervenir à Saint-Tropez, on arrive aux 22 mois d'attente.